



PROCES – VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2010

Le 18 février 2010, les membres du conseil municipal, convoqués par le Maire le 11 février 2010, se sont réunis en séance publique, à l'Hôtel de Ville, à 20 h 30, sous la présidence de M. le Maire.

Étaient présents,

Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Maire,
Mme Hélène HERNU, M. Yves EVARISTE, Mr Gérard NAJMAN, Mme Edith PESCHEUX, Mr Bruno REMOND, Mme Isabelle DAESCHNER, Mr Samuel BESNARD (arrivé à 21H22 point1), Mr Alain BLAVAT, Mr Jacques FOULON, Mme Sylvie CHEVALIER, Mr Robert ORUSCO, Mr Joël FRAUD, Mr Georges THIMOTEE, Mme Hélène de COMARMOND, Mr Antoine FREMONT, Mr Hervé WILLAIME, Mme Delphine KECLARD, Melle Ombeline CASEL, Mr Camille VIELHESCAZE, Mme Raymonde MAITRE, Mme Christine ROCHE, Mr Eric CHEROT, Mr Gilles DAVID, Mr Gérard GESNEL, Melle Isabelle TREHOU.

Etaient excusés, et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

Mme Jeanne BOURDIN à Mr Joël FRAUD, Mme Claire MARTI à Mme Hélène DE COMARMOND, Mr Thierry CROSNIER à Mme Delphine KECLARD, Mr Bernard TUPRIE à Mr Robert ORUSCO, Mme Monique AGUDO à Mr Jacques FOULON, Mme Juliette PAPAIZIAN à Mr Alain BLAVAT, Mme Najia PATTI à Mr Camille VIELHESCAZE, Mme Cécile REICHARD à Mme Edith PESCHEUX, Melle Nadhéra BELETRECHE à Mr Antoine FREMONT.

La séance est ouverte à 20 h 40

Mr Antoine FREMONT a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire, qu'il a acceptées.

Mr Stéphane CLOT, Directeur Général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2009. *Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.*

M. le Maire reprend l'ordre du jour de la séance, qui a été adressé à chaque conseiller municipal, accompagné de la note explicative de synthèse pour chaque affaire et des pièces jointes, dans le délai de cinq jours francs prescrit par l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Liste des arrêtés du Maire par délégation du conseil municipal.

I - RESSOURCES INTERNES, CADRE DE VIE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

01 Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2010

Acte de prévision et en même temps décision politique majeure, le vote du budget annuel conditionne l'action municipale. Sa préparation mobilise, durant plusieurs mois, les élus chargés des différents secteurs et l'ensemble des services.

Par la loi du 6 février 1992, le législateur a souhaité que le Conseil municipal participe à cette phase préparatoire à travers la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

L'élaboration du budget 2010 intervient dans un contexte contraint en raison de la stagnation des dotations de l'Etat et de la progression mécanique des dépenses des services rendus à la population. Il est également marqué par la profonde réforme de la taxe professionnelle et des incertitudes qui en résultent pour le financement de l'action locale.

Dans ce contexte, il conviendra de poursuivre les efforts de gestion afin de maintenir les prestations servies aux cachanais, et de dégager une épargne brute permettant de financer la politique d'équipement.

Le débat d'orientations budgétaires était introduit par un document exposant les finances locales en 2009, la réforme de la taxe professionnelle, les orientations budgétaires pour Cachan, l'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement, la fiscalité, la CAVB et les projets d'investissement pour 2010.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2010.

II - AFFAIRES SOCIALES, SCOLAIRES, JEUNESSE, SPORTS, LOISIRS ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

02 Approbation de l'avenant N°2 de la convention régionale de renouvellement urbain

Dans le cadre de son action en faveur du renouvellement urbain, la commission permanente de la Région Ile-de-France a voté le 11 octobre 2007 des enveloppes de subvention pluriannuelles destinées aux opérations d'investissement permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants de quartiers CUCS ou périphériques à ceux-ci.

Ainsi, la convention régionale de renouvellement urbain signée entre la commune de Cachan et la région Ile de France permet aux quartiers Cité-Jardins, la Plaine et Cousté-Dolet de bénéficier de ces investissements et de financer des projets importants pour la cohésion de ces quartiers.

A ce titre sont octroyés :

- 300 000€ pour le quartier de la Plaine dont 120 000€ qu'il est proposé d'affecter à Cachan Habitat OPH pour le réaménagement du parking Belgrand.
- 300 000€ pour le quartier Cité-Jardins qui seront consacrés au désenclavement paysager et à la création d'une liaison douce.
- 250 000€ pour le secteur Cousté.

La région nous sollicite pour l'adoption d'un avenant N°2 à cette convention visant à mettre à jour la nouvelle liste des contrats urbains de cohésion sociale.

Afin de réaffirmer l'attachement et l'engagement de la Ville de Cachan dans ce processus, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 à la convention régionale de renouvellement urbain et d'autoriser sa signature par M. le Maire.

Il est également proposé à l'assemblée de reverser à ce titre 120 000€ à Cachan Habitat OPH afin de lui permettre de financer le réaménagement du parking Belgrand sur le secteur Plaine.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

03 Subvention exceptionnelle en faveur d'Haïti

Le 12 janvier 2010, un séisme dévastateur a frappé l'île d'Haïti et sa capitale, Port-au-Prince, causant environ 170 000 morts, 250 000 blessés et laissant 1 000 000 de personnes sans-abri.

La communauté internationale s'est immédiatement mobilisée pour venir en aide aux victimes de ces séismes. S'engage maintenant une période où doit s'organiser le relogement des populations sinistrées, leur accès à l'eau, à l'alimentation et aux soins.

Il est proposé au conseil municipal de participer à cet élan de solidarité, qui mobilise aussi les collectivités territoriales, et de voter une subvention exceptionnelle de 3000€ pour venir en aide au peuple d'Haïti, par l'intermédiaire de la Croix Rouge.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

La séance est levée le 18 février à 23H.

Fait le 19 février 2010

Le Maire,

Jean-Yves LE BOUILLONNEC.